

SEANCE DU 10 MARS 2020

Le dix mars deux mil vingt à neuf heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué le deux mars deux mil vingt, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques MICHON, Maire, Président du CCAS.

Etaient présents : MM. MICHON, RICHARD, LEFER,
MME DELAIN,

Etaient excusés : MMES CHARLET, MUTTE, M. MALMONTE.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 qui a été envoyé aux membres du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2019

Le Conseil d'Administration approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

Vote : Adopté à l'unanimité (le Vice-Président étant sorti).

COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (le Vice-Président étant sorti) le compte administratif 2019 et le compte de gestion correspondant présenté par le Receveur Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Vice-Président donne lecture du budget primitif 2020 qui est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du C.C.A.S. Le budget primitif sera complété par le budget supplémentaire qui interviendra en cours d'année

Vote : Adopté à l'unanimité.

REVISION TRIMESTRIELLE DES DOSSIERS

52 demandes de renouvellement ont été présentées : 37 admissions
8 restaurant scolaire uniquement
7 rejets

19 nouvelles demandes ont été présentées : 7 admissions
1 restauration scolaire
11 rejets

TOTAL

44 admissions
9 restaurant scolaire uniquement
18 rejets

RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil d'Administration décide d'accorder la gratuité des tickets de restaurant scolaire pour 33 enfants à savoir : 17 enfants à l'école primaire et 16 enfants à l'école maternelle pendant la période du 1^{er} avril 2020 au 3 juillet 2020, date de la fin d'année scolaire. Les tickets seront achetés à la Société SCOLAREST qui établira une facture pour le paiement à terme échu.

Vote : Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSEQUES.

Vote : Adopté à l'unanimité.

AIDE SOCIALE

Prise en charge des frais de placement	1
Reconnaissance travailleur handicapé	1
Allocation compensatrice de tierce personne	1
Aide personnalisé à l'autonomie (APA) (dossiers envoyés par CCAS)	2